



**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch



Investment Consulting

L'ASIP publie une norme en matière de reporting ESG pour les caisses de pensions

PPCmetrics SA

Pascal Frei, CFA, Associé

Dr. Luzius Neubert, CFA, Associé

Silvia Rudigier, Associée

Nyon, le 15 décembre 2022

Situation initiale

- L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance **ASIP** a publié le 13.12.2022 une norme en matière de **reporting ESG pour les caisses de pensions** («Reporting ESG – Norme pour les caisses de pension»).*
- L'ASIP a comme objectif que les caisses de pensions suisses établissent chaque année un **rapport** sur la **durabilité de leurs placements**.
- Cette norme a un caractère de **recommandation** et concerne, pour la première fois, le **rapport de l'exercice 2023**.
- Cette présentation répond aux questions suivantes:
 - **Qui est concerné par la recommandation de l'ASIP**
 - **Que contient la recommandation**
 - **Comment peut-elle être mise en œuvre**

* La norme peut être consulté sur : www.asip.ch/fr/salle-de-presse/le-coin-des-medias/183-asip-esg-reporting-2022/

Qui est concerné par la recommandation

- La recommandation s'adresse à **toutes les caisses de pensions suisses**.
- **Aucune distinction** n'est faite entre les **membres de l'ASIP** et les **non-membres**.
- La recommandation peut également être mise en œuvre par d'**autres investisseurs institutionnels** (p. ex. fondations à but non lucratif).

Que contient la recommandation

Rapport qualitatif

- La recommandation prévoit que les caisses de pensions **présentent un rapport annuel de leurs efforts en matière de durabilité**. Pour ce faire, elles doivent aborder les deux domaines suivants:

1. Rapport qualitatif :

- Les caisses de pensions doivent indiquer comment elles (ou les gérants de fortune mandatés) abordent le thème de la «durabilité» dans la gestion de la fortune de prévoyance.
- Elles doivent décrire quelles approches, ci-dessous, sont utilisées et de quelle manière (sans devoir les quantifier par rapport au portefeuille):
 - Adhésions
 - Exercice des droits de vote
 - Engagement
 - Exclusions
 - Autres aspects de la durabilité

2. Rapport quantitatif :

- Dans cette partie, des indicateurs de durabilité standardisés* doivent être rapportés. La liste complète se trouve en annexe de cette présentation.

Un extrait est présenté ci-dessous:

- Indicateurs relatifs à l'exercice des droits de vote (p. ex. pourcentage d'entreprises pour lesquelles le vote est exercé)
- Engagement (p. ex. liste des initiatives d'engagement comme Climate Action 100+)
- Indicateurs climatiques (p. ex. intensité des **GES**** pour les actions ou les sources d'énergie pour l'immobilier)
- En outre, des exclusions concrètes pourraient également être rapportées (p. ex. titres de la liste de l'ASIR, www.svvk-asir.ch)
- ▶ En ce qui concerne le rapport quantitatif, l'ASIP fait la distinction entre les **indicateurs de base** (recommandation pour toutes les caisses de pensions) et les **indicateurs avancés** (pour un rapport plus détaillé).

* L'ASIP tient également compte, entre autres, des [Swiss Climate Scores](#) lancés par le Conseil fédéral en juin 2022.

Intensité des émissions de **gaz à effet de serre (souvent appelée intensité CO₂ par simplification).

- Le reporting ESG peut prendre la forme d'un **rapport annuel sur la durabilité** ou être **intégré au rapport de gestion** de l'institution.
- L'ASIP recommande ensuite la **publication** sur le **site Internet**.
- Un **rapport de durabilité** simple peut être **structuré** comme suit:



- **Introduction**
- **Rapport qualitatif :**
Description qualitative de la manière dont la caisse de pensions ou les gérants de fortune qu'elle a mandatés tiennent compte des aspects de durabilité.
- **Rapport quantitatif :**
Rapport des indicateurs proposés. Ces informations peuvent être obtenues auprès des gérants de fortune mandatés par la caisse de pensions.
- **Remarques sur le rapport**
- **Perspectives**

- Les **données** nécessaires à la réalisation du rapport de durabilité peuvent **être demandées aux gérants de fortune** ou collectées d'une autre manière.
- De nombreux gérants de fortune appliquent, en outre, des **approches de durabilité (p. ex. listes d'exclusion, engagement)**, qui peuvent également être prises en compte dans le rapport de la caisse de pensions.
- Une **collecte des données** et des **rapports simples** et **efficaces** pourraient donc être conçus de la manière suivante :
 1. Élaboration d'un questionnaire sur les pratiques en matière de durabilité
 2. Envoi du questionnaire aux gérants de fortune
 3. Résumé des données (état des lieux)
 4. Création et publication du rapport

Résumé

- **L'ASIP a publié le 13.12.2022, une norme en matière de reporting ESG pour les caisses de pensions.**
- **L'objectif de la recommandation de l'ASIP est que les caisses de pensions rédigent un rapport sur la durabilité de leurs placements.**
- **Selon l'ASIP, le rapport doit être établi annuellement.**
- **Une mise en œuvre simple peut se faire par le biais d'un rapport de durabilité. Les données à ce sujet peuvent, par exemple, être collectées directement auprès des gérants de fortune.**
- **La norme a un caractère de recommandation et s'appliquera, pour la première fois, au rapport de l'exercice 2023.**

Annexe

Annexe : Rapports quantitatifs (1)

		Indicateurs	
		De base	Avancés (en plus du niveau de base)
Stewardship (Active Ownership)	Exercice du droit de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'entreprises où le vote est exercé, mesuré en fonction du capital investi (en Suisse et à l'étranger): <ul style="list-style-type: none"> – Suisse ...% – Étranger ...% • Pourcentage d'approbation des propositions de la direction (en Suisse et à l'étranger): <ul style="list-style-type: none"> – En Suisse ...% – Étranger ...% 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de points à l'ordre du jour pour lesquels le vote a été exprimé (sur le nombre total de points à l'ordre du jour), (en Suisse et à l'étranger): <ul style="list-style-type: none"> – Suisse ...% – Étranger ...% • Votes (100%) dont: <ul style="list-style-type: none"> – ...% d'approbation – ...% de refus – ...% d'abstention • Pourcentage de votes soutenus sur les questions climatiques:%
	Engagement (dialogue)	<ul style="list-style-type: none"> • La caisse de pensions est-elle membre d'une ou plusieurs initiatives d'engagement ? OUI: ... NON: ... • [Si OUI]: Nom(s), par exemple Ethos, Climate Action 100+ : ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises appliquent-elles une stratégie de stewardship crédible pour atténuer le changement climatique (comme p. ex. l'existence de systèmes de compensation, d'objectifs basés sur la science) ? OUI: ... NON: ... • [si OUI]: Part des entreprises du portefeuille soumises à une stratégie active d'engagement climatique: ...% [lien vers le rapport de stewardship dans la partie générale] • Nombre d'entreprises avec lesquelles des engagements sont pris en Suisse ou à l'étranger en général : ...

Source: www.asip.ch/fr/salle-de-presse/le-coin-des-medias/183-asip-esg-reporting-2022/

Annexe : Rapports quantitatifs (2)

		Indicateurs	
		De base	Avancés (en plus du niveau de base)
Les aspects ESG influencent la composition des portefeuilles	Exclusions	<ul style="list-style-type: none"> • Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotés): <ul style="list-style-type: none"> – Émissions de gaz à effet de serre <ul style="list-style-type: none"> • Intensité : tCO₂e par million de CHF de revenus pour les scopes 1 et 2 (weighted average carbon intensity) • Empreinte : tCO₂e par million de CHF de capital investi pour les scopes 1 et 2 – Exposition aux combustibles fossiles: <ul style="list-style-type: none"> • Part d'investissements dans des entreprises ayant des activités (plus de 5% de leurs revenus provenant de telles activités) en <ul style="list-style-type: none"> – Charbon:...% – Autres combustibles fossiles:...% 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotés): <ul style="list-style-type: none"> – Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur du net zéro et des objectifs intermédiaires crédibles : ...% – Potentiel de réchauffement global en ...degrés Celsius (avec indication des scénarios climatiques utilisés). – Émissions de gaz à effet de serre : Intensité et empreinte pour le scope 3 – Consommation d'énergie et d'eau
	Best-in-class / approche de screening positif (approches basés sur les notations ESG)		
	Intégration ESG		
	Investissements thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Immobilier CH (coté et non coté): Scope 1 <ul style="list-style-type: none"> – Intensité énergétique (kWh par m² de surface de référence énergétique ou de surface louable) – Intensité de CO₂ (kg de CO₂ par m² de surface de référence énergétique ou de surface louable) – Mix de sources d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Immobilier CH (coté et non coté): Scope 2 et 3 <ul style="list-style-type: none"> – Intensité énergétique et de CO₂ – Consommation d'eau (consommation d'eau effective totale d'un bien immobilier en m³ par m² de surface de référence énergétique ou de surface louable)
	Investissement d'impact		
	Orientation climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations gouvernementales <ul style="list-style-type: none"> – Émissions de gaz à effet de serre (intensité) : tCO₂e par million de CHF de PIB pour les scopes 1 et 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Immobilier étranger (coté et non coté): <ul style="list-style-type: none"> – Intensité énergétique (kWh par m² de surface de référence énergétique ou de surface louable) – Intensité de CO₂ (kg de CO₂ par m² de surface de référence énergétique ou de surface louable) – Consommation d'eau (consommation d'eau effective totale d'un immeuble en m³ par m² de surface de référence énergétique ou de surface louable)

Source: www.asip.ch/fr/salle-de-presse/le-coin-des-medias/183-asip-esg-reporting-2022/

Contact



Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research

PPCmetrics AG

Badenerstrasse 6
Postfach
CH-8021 Zürich

Téléphone +41 44 204 31 11
E-Mail zurich@ppcmetrics.ch

PPCmetrics SA

23, route de St-Cergue
CH-1260 Nyon

Téléphone +41 22 704 03 11
E-Mail nyon@ppcmetrics.ch

Website www.ppcmmetrics.ch

Social Media   

A propos de PPCmetrics

PPCmetrics SA est une entreprise de conseil leader. Ses services comprennent le conseil et le contrôle des placements, la sélection des prestataires de services financiers (asset manager selection), les appels d'offres publics pour la sélection de prestataires de services financiers (public procurement), l'asset liability management (ALM), la définition de la stratégie de placement, l'asset allocation, l'analyse des portefeuilles, la rédaction de règlements de placement, le conseil en matière de placements durables, le conseil juridique (legal consulting, LPP et droit des marchés financiers, pension fund governance) et le conseil actuariel ainsi que les activités d'expert en caisses de pensions. Notre clientèle en Suisse et à l'étranger comprend des investisseurs institutionnels comme des compagnies d'assurance ainsi que des investisseurs professionnels de renom tels que des institutions de prévoyance, des fondations en faveur du personnel, des assurances sociales publiques et d'autres établissements de droit public, de grandes entreprises, des fondations, des associations (notamment des organisations à but non lucratif) ou des particuliers fortunés (UHNWI) et leurs conseillers spécialisés (p. ex. family offices).

Mentions légales

PPCmetrics SA conseille ses clients à leur initiative et effectue ses analyses selon les processus qu'elle a développé. Elle ne prend aucune décision de placement pour les clients et n'émet expressément aucune recommandation de placement. Les décisions et les actions que les clients prennent sur la base des conseils de PPCmetrics SA sont de leur seule responsabilité et à leur propre discrétion en tant qu'investisseurs avertis. PPCmetrics SA part du principe que les clients disposent des connaissances requises et d'une expérience suffisante dans le domaine financier pour prendre leurs décisions de placement et procéder aux évaluations de risques qui en découlent. PPCmetrics SA ne procède pas à une vérification du caractère approprié ou de l'adéquation selon la LSFIn. PPCmetrics SA part du principe, sur la base des directives des clients, que les placements sont compatibles avec leurs objectifs de placement, notamment leur capacité de risque ainsi que l'allocation d'actifs et l'horizon temporel des placements. PPCmetrics SA n'est pas impliquée dans le développement, la gestion ou la recommandation d'instruments financiers. Elle ne participe pas à la distribution d'instruments financiers, n'accepte aucune rémunération de tiers en rapport avec la fourniture de ses services et est exclusivement rémunérée par ses clients conformément à la convention d'honoraires. Les associés de PPCmetrics SA sont enregistrés en tant que conseillers en placement au registre des conseillers de BX Swiss AG (www.reqservices.ch). PPCmetrics SA est également affilié au bureau de médiateur financier FINOS, Talstrasse 20, 8001 Zurich (www.finos.ch). Par ailleurs, PPCmetrics SA est agréée par la CHS PP en tant qu'experte en matière de prévoyance professionnelle. Pour plus de détails et d'informations, veuillez consulter notre site www.ppcmmetrics.ch/fr/notre-entreprise/reglementation/.

Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.

Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.

Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.

PPCmetrics AG
Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.
En savoir plus

